



Centre Régional des
Œuvres
Universitaires et
Scolaires
De Reims

14b, allée des
Landais
CS40046
51726 REIMS Cedex

Service des Achats et
Marchés publics

EXPRESSION DES BESOINS (valant règlement de consultation)

Procédure n° 2025/03L

**Objet : Remplacement d'un comptoir de vente accessible aux
PMR à la cafétéria des Sciences au Campus Moulin de la
Housse à Reims**

Date et heure limites de remise des offres

Le Lundi 30 juin 2025 avant 12 heures 00

Table des matières

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2 – OBJET ET LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	3
2.1 OBJET DU MARCHÉ	3
2.2 Décomposition des prestations	3
2.1.1. Prestations de base, objet du marché	3
2.1.2. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE).....	4
2.3 LIEU D'EXÉCUTION ET VISITE DE SITE	4
ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ	4
ARTICLE 4 – VARIANTE	5
ARTICLE 5 – ALLOTISSEMENT	5
ARTICLE 6 – INTERVENANTS À LA CONSULTATION	5
ARTICLE 6 – INTERVENANTS À LA CONSULTATION	5
ARTICLE 7 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
ARTICLE 8 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
12.1 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'OFFRE	5
12.2 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES	6
12.3 ANALYSE DES OFFRES	6
12.4 NÉGOCIATIONS	6
ARTICLE 9 – CONCLUSION DU MARCHÉ	6
13.1 ATTRIBUTION	6
13.2 SIGNATURE ET NOTIFICATION DU MARCHÉ	7
ARTICLE 10 – PIÈCES CONTRACTUELLES	7
ARTICLE 11 – INSTANCE CHARGÉE DE PROCÉDURES DE RECOURS	7

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Reims.

Présentation de l'acheteur Public :

Établissement public administratif, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Reims gère des cafétérias et des restaurants implantés au cœur d'universités, de grandes écoles et d'instituts de l'enseignement supérieur. Sa mission est d'accompagner l'étudiant dans son parcours universitaire et lui permettre de disposer d'une restauration à caractère social.

Le Crous de Reims est sis, 14 B allée des Landais – CS 40046 – 51726 Reims cedex

Tel. : 03.26.50.59.17 – Siret : 185 102 001 00327

Courriel : achat@crous-reims.fr

Site internet : www.crous-reims.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur **Raymond CARRASSET**, Directeur général du Crous de Reims.

ARTICLE 2 – OBJET ET LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

2.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est relative aux travaux de remplacement du comptoir de la Cafétéria des Sciences à REIMS au campus Moulin de la Housse à Reims.

Aussi, le titulaire pourrait éventuellement assurer les prestations de fourniture et de pose d'un lave-vaisselle sous le comptoir vitrine.

La description détaillée des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Chapitre n°2 du présent cahier des clauses techniques particulières (CCP).

Les prestations incluent les actions de réduction de la production et/ou de la dangerosité des déchets et celles de mise en filières de recyclage (et/ou autres formes de valorisation et/ou d'élimination), incluant la logistique sur chantier et vers lesdites filières, conformes à la réglementation.

Il est expressément stipulé que ces descriptions et indications ne sont pas exhaustifs. De ce fait, les entrepreneurs devront prévoir tous les ouvrages, de leur spécialité, nécessaires à la parfaite réalisation des prestations, même s'ils ont été omis dans les divers documents du présent marché, et ce, sans supplément au prix forfaitaire.

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont :

45421151	Installation de cuisines équipées
39141000-2	Mobilier et agencement de cuisine
39713100-4	Lave-vaisselle
39172100-9	Comptoirs de distribution de repas.

2.2 Décomposition des prestations

Le marché comporte des prestations de bases auxquelles s'ajoutent des prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

2.1.1. Prestations de base, objet du marché

Les prestations à réaliser comprendront les opérations suivantes :

- Le démontage, la dépose et la démolition complète du comptoir vitrine existante ;
- Le déménagement, le stockage et l'inventaire des équipements existants ;
- Tout coupement et/ou descellement, sciage et/ou démolition d'ouvrages nécessaires et bouchements ;
- Tous accessoires et sujétions de déposes, démolitions ;

- L'évacuation des équipements et gravois en zone de stockage, compris tri sélectif et enlèvement en décharge appropriée ;
- La conception, fabrication, fourniture et pose d'un comptoir sur mesure permettant d'intégrer les éléments décrits ci-après (rangements, lave-vaisselle, éviers, vitrines réfrigérées à encastrer, caisse enregistreuse, etc.) ;
- Toutes les coupes, découpes, percements, réservations, accessoires de finition et sujétions de mise en œuvre pour permettre la fabrication de ce comptoir sur mesure ;
- La fourniture, la pose et le raccordement d'un mitigeur sur plan à commande automatique ;
- La fourniture et à la pose, compris raccordement, d'une vitrine réfrigérée.

2.1.2. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

La prestation supplémentaire éventuelle que le pouvoir adjudicateur se réserve de retenir ou non lors de l'attribution du marché consiste en la fourniture et la pose, y compris le raccordement d'un lave-vaisselle sous comptoir.

La PSE est obligatoire. Les candidats devront obligatoirement proposer une offre sur la prestation de base et une offre sur la PSE. Ainsi, les prix correspondant à la PSE proposées par le titulaire dans son offre initiale seront inscrits à l'acte d'engagement. Toutefois, cette inscription ne signifie pas que les PSE sont retenues.

2.3 LIEU D'EXÉCUTION ET VISITE DE SITE

Les prestations seront exécutées sur le site de la cafétéria des Sciences au Campus Moulin de La House à Reims sis 4 Chemin des Rouliers, 51100 Reims

La visite du site avant la remise des offres est obligatoire, sur rendez-vous.

Les référents du Crous de Reims à contacter pour effectuer les visites de site sont indiqués dans le tableau suivant :

Conduite d'opérations :	Chargés d'opérations :
Service Patrimoine et Technique 14b, Allée des Landais – CS 40046 51726 REIMS CEDEX	Farid BOUZIDI Courriel : fbouzidi@crous-reims.fr Tel : 06 07 35 77 02 / 03 26 50 40 63 Marylou ETIENNE Courriel: metienne@crous-reims.fr Tel : 06 62 40 23 47

En tout état de cause, le titulaire ne pourra pas se prévaloir au cours de l'exécution du marché, d'une méconnaissance du site pour justifier un surcoût ou une incapacité de réaliser ses prestations.

ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à sa date de notification.

L'exécution des prestations débute à compter de la date figurant sur l'ordre de service prescrivant le démarrage de la mission. Elle s'achève à la fin du délai de « garantie de parfait achèvement du marché de travaux correspondant », ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

La durée prévisionnelle du chantier est de deux semaines maximums d'intervention sur le site.

Les travaux devront être réalisés pendant les congés estivaux ou de la Toussaint aux dates de fermetures de la cafétéria des sciences. Les dates de fermeture de la cafétéria sont les suivantes : du 11 /07/ 2025 au 22/08/ 2025 pour les congés estivaux et du 18/10/2025 au 03/11/2025 pour les congés de la toussaint. Les travaux devront obligatoirement être réalisés et terminés pendant les périodes de fermeture de l'établissement. L'entreprise prévoira dans son offre, la remise d'un planning de réalisation des travaux.

Le marché n'est ni renouvelable, ni reconductible (tacitement ou expressément).

ARTICLE 4 – VARIANTE

Le Crous de Reims n'autorise pas la présentation de variantes.

ARTICLE 5 – ALLOTISSEMENT

Le marché est non alloti conformément aux dispositions de l'article L2113-11 du Code de la Commande publique. En effet, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

ARTICLE 6 – INTERVENANTS À LA CONSULTATION

La maîtrise d'œuvre ainsi que la conduite des opérations seront assurées par le service Patrimoine du Crous de Reims. Les référents de ce service, acteur du projet sont identifiés comme suit :

Conduite d'opérations :	Chargés d'opérations :
Service Patrimoine et Technique 14 b, Allée des Landais – CS 40046 51726 REIMS CEDEX	Farid BOUZIDI Courriel : fbouzidi@crous-reims.fr Tel : 06 07 35 77 02 / 03 26 50 40 63 Marylou ETIENNE Courriel : metienne@crous-reims.fr Tel : 06 62 40 23 47

ARTICLE 6 – INTERVENANTS À LA CONSULTATION

La maîtrise d'œuvre ainsi que la conduite des opérations seront assurées par le service Patrimoine du Crous de Reims. Les référents de ce service, acteur du projet sont identifiés comme suit :

Conduite d'opérations :	Chargés d'opérations :
Service Patrimoine et Technique 14 b, Allée des Landais – CS 40046 51726 REIMS CEDEX	Farid BOUZIDI Courriel : fbouzidi@crous-reims.fr Tel : 06 07 35 77 02 / 03 26 50 40 63 Marylou ETIENNE Courriel : metienne@crous-reims.fr Tel : 06 62 40 23 47

ARTICLE 7 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises est composé est des pièces suivantes :

- L'expression des besoins valant règlement de consultation (RC) ;
- Cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe Cahier des plans;
- Acte d'engagement (ATTRI 1) et son annexe financière : décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Attestation de visite de site.
- Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED).

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

12.1 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'OFFRE

Les entreprises ou un groupement d'entreprises qui souhaitent candidater à cette consultation devront envoyer par courriel **au plus tard le lundi 30 juin 2025 avant 12 heures 00** à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> ; un dossier complet comprenant :

Pièces de candidature :

- Numéro unique d'identification (SIREN ou SIRET),
- Références des prestations similaires des prestations similaires des 3 dernières années,
- Qualifications professionnelles requises pour l'exécution des prestations

Pièce de l'offre :

- L'acte d'engagement renseigné (non signé) ;
- Une décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) selon l'annexe à compléter et signer ;
- Une note méthodologique ;
- Un planning prévisionnel de réalisation des prestations ;
- Fiches techniques des matériels et matériaux ;
- Attestation de visite de site.

Le soumissionnaire est invité à renseigner un maximum de précisions et détails dans son offre. Celle-ci doit en effet permettre au Crous d'analyser :

- Ses capacités professionnelles et techniques ;
- La méthode de travail , la qualité du matériel proposé et le planning d'exécution des prestations ;
- Ses conditions financières.

12.2 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12.3 ANALYSE DES OFFRES

Le dossier de réponse sera analysé et se fera attribuer une note au regard des critères et sous-critères énumérés ci-dessous par ordre de valeur décroissant :

- **Valeur technique : 40 points**
 - Planning : **15 points**
 - Méthodologie de réalisation, qualité du matériel proposé et présentation des produits à utiliser : **20 points**
 - Performance en matière de protection de l'environnement selon le contenu du SOGED : **05 points**
- **Montant de l'offre financière globale : 60 points**

12.4 NÉGOCIATIONS

Le Crous de Reims se réserve le droit de négocier avec tous les candidats. Il se réserve également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, avec ou sans négociation.

ARTICLE 9 – CONCLUSION DU MARCHÉ

13.1 ATTRIBUTION

Le Crous de Reims attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenue la note la plus élevée.

Le Crous de Reims se réserve le droit de demander les pièces complémentaires suivantes, avant validation et signature du marché :

- l'habilitation du signataire à engager la société ;
- le numéro unique d'identification de la société (SIREN/SIRET) ;
- une attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels propres à l'activité de la société ;
- une attestation de vigilance en cours de validité et garantissant le respect des obligations de déclaration et de paiement des cotisations sociales ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- le RIB ;
- Pièces prévues aux articles R2163-12, D8222-5 ou D8254-2 0 5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs détachés ou de travailleurs étrangers ou une attestation sur l'honneur que la société n'a pas recours à des travailleurs étrangers.

13.2 SIGNATURE ET NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché pourra être signé de manière manuscrite ou électronique et originale par toutes les parties.

Le marché est notifié au titulaire par l'envoi au titulaire d'une copie de l'acte d'engagement signé par toutes les parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles du marché sont énumérées ci-dessous, par ordre décroissant de priorité :

- Acte d'engagement et son annexe financière (DPGF);
- Cahier des clauses particulières, ainsi que son annexe (Cahier des Plans) ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310421>
- Offre du titulaire.

ARTICLE 11 – INSTANCE CHARGÉE DE PROCÉDURES DE RECOURS

La juridiction compétente pour connaître d'un recours porté contre ce marché est :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée - 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03.26.66.86.87 Télécopie : 03.26.21.01.87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Un référé précontractuel peut être introduit devant le juge administratif compétent avant la conclusion du marché.

Un référé contractuel peut être introduit devant le juge administratif compétent après la conclusion du marché, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au Journal officiel de l'Union européenne ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de conclusion du marché si aucun avis d'attribution n'a été publié, conformément aux articles L551-14 à L551-23 et R551-7 du code de justice administrative.